

CONFÉRENCE DES OING CONF/AG(2026)Décisions1

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Strasbourg, 15-17 avril 2026

Rapport abrégé et décisions adoptées¹

1. La réunion est ouverte sous la présidence de Gerhard Ermischer (président de la Conférence), qui souhaite la bienvenue aux participants.
2. Les rapporteurs de la réunion sont désignés, avec Geneviève Laloy comme coordinatrice.
3. La COING **adopte le projet d'ordre du jour**, après que le président eut donné un aperçu de l'organisation de cette session de printemps et du contenu du projet d'ordre du jour.

Suite à une proposition émanant de l'assemblée visant à ce que la COING reconnaisse les questions relatives à la guerre, à la paix et à la militarisation, éventuellement par la création d'un comité dédié, le président invite les délégations intéressées à présenter une proposition formelle d'ici avril 2027, date à laquelle de nouveaux comités seront constitués. **Il soutient également l'idée de prolonger la durée des mandats des comités de deux à trois ans (tout en conservant la possibilité d'une prolongation d'un an) ; cela nécessiterait une modification du règlement intérieur, qui sera examinée lors de la prochaine Assemblée générale (automne 2026).**

4. **Présentation du [rapport d'activité de la COING](#), comprenant un rapport financier établi par OING-Service et des informations fournies par le Secrétariat.** Le président souligne l'importance du partage d'informations et de la garantie de la transparence et de la compréhension du financement pour tous, afin de jeter les bases d'une discussion sur l'avenir du financement et les projets à venir. Le nombre d'ONG internationales ayant le statut de membre participant (et donc le nombre de membres de la COING) a légèrement diminué. Le rapport contient des chiffres clés sur les activités et un aperçu du travail de la COING et de ses différents organes en 2025. La COING a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux. Anna Sevortian présente et explique ensuite la structure des recettes et des dépenses, fondée sur le financement direct et par subventions du Conseil de l'Europe et du Service des OING (par le biais des cotisations).

Les plans et perspectives pour le second semestre 2026 et pour 2027 comprennent: 1. le renforcement de l'implication de la COING dans les travaux intergouvernementaux dans les domaines prioritaires ; 2. contribuer à la mise en œuvre des Principes de Reykjavik et du Nouveau Pacte démocratique ; 3.

¹ Veuillez noter qu'il s'agit d'un résumé de l'Assemblée générale ; il ne fournit pas un compte rendu exhaustif de toutes les questions soulevées.

organiser, en marge de la session d'automne 2026, un événement de haut niveau lié au 50^e anniversaire, axé sur l'espace civique, et lancer une initiative sur la solidarité de la société civile en 2026 ; 4. renforcer la COING en tant que plateforme institutionnelle ; 5. donner la priorité aux interactions avec le grand public et des groupes spécifiques.

Harry Rogge (OING-SERVICE) souligne la diminution des réserves financières et le besoin urgent d'augmenter les contributions et les dons. La 16^e Assemblée générale de l'OING-Service sera ouverte à tous les participants.

Les principaux points de discussion portent sur :

- la reconnaissance du travail bénévole et la nécessité de mieux documenter et mettre en valeur les contributions non rémunérées ;
- la nécessité de discuter des projets avant leur achèvement, et non pas seulement après, et de poursuivre la pratique consistant à fournir un aperçu complet des activités ;
- la coopération institutionnelle : les comités ont été encouragés à renforcer leurs liens avec les nouveaux organes du Conseil de l'Europe ;
- les moyens de tirer le meilleur parti des réunions hybrides (une augmentation du budget et une utilisation plus avancée des technologies étaient nécessaires) ;
- l'égalité entre les sexes : les participants ont appelé à un regain d'attention et à des propositions concrètes
- les défis en matière de financement : un soutien accru du Conseil de l'Europe était nécessaire, et il convenait d'explorer d'autres sources de financement, y compris les avantages liés au statut d'organisme caritatif ; la nécessité d'améliorer les pratiques de communication et de facturation ; la prise en compte d'outils permettant de réduire les coûts, tels que la traduction assistée par l'IA

La COING prend note des informations fournies dans le rapport d'activité annuel 2025, ainsi que des questions relatives à son financement, y compris l'appel lancé à toutes les OING participant à la COING pour qu'elles contribuent à son mécanisme de financement collectif et adhèrent au service OING (lien vers [le formulaire d'adhésion](#)).

5. **Évolutions concernant le Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe** : Cécile Gréboval donne une [présentation](#) générale des dernières évolutions concernant le [Pacte démocratique pour l'Europe](#). La discussion qui suit porte surtout sur la polarisation croissante et le déclin du respect mutuel, la nécessité d'initiatives éducatives et de travaux en sous-comités, les calendriers de travail et les possibilités de collaboration : toutes les ONG sont invitées à soumettre leurs contributions à [pact\[at\]coe.int](mailto:pact[at]coe.int) avant le 30 mai 2026 afin qu'elles soient incluses dans le premier exercice d'analyse.
6. La COING organise un **échange de vues avec des invités spéciaux** :
 - Michel Forst, [rapporteur spécial sur les défenseurs de l'environnement](#) au titre de la Convention d'Aarhus de la CEE-ONU (en ligne), [présente](#) un aperçu du mécanisme de protection des défenseurs de l'environnement prévu par la Convention d'Aarhus. Son mandat couvre tous les États signataires, mais s'étend également aux plaintes émanant de pays ne faisant pas partie du système de la Convention, lorsque les auteurs présumés d'actes à l'encontre des défenseurs se trouvent dans des États membres de la Convention. Le mécanisme de plainte est ouvert à tous, convivial et repose principalement sur l'envoi d'une lettre relayant les allégations au pays concerné. Le Rapporteur spécial assure le suivi des réponses concernant les mesures prises par les pays concernés et peut également effectuer des visites sur place afin de se forger une opinion. À ce jour, 106 plaintes ont été reçues et 27 ont abouti, concernant 15 Parties à la Convention d'Aarhus. Le type d'attaques contre les défenseurs de l'environnement signalées correspond bien aux expériences que nous avons dans d'autres domaines.

- Tonje Meinich, présidente du [Comité directeur pour les droits humains \(CDDH\)](#) (en ligne, avec quelques problèmes techniques), présente les travaux du CDDH, son vaste champ d'action et ses différents sous-comités, ainsi que ses principaux travaux récents sur l'environnement, l'IA et les migrations. Elle a salué la précieuse contribution de la COING, en particulier au sein des groupes de rédaction des nouveaux documents d'orientation.
- L'ambassadeur Gabriel Revel, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, présente les priorités de la prochaine présidence de son pays au Comité des ministres (du 15 mai au 10 novembre 2026), à savoir : l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme ; les enfants et les défis technologiques ; les droits des femmes (y compris la Convention d'Istanbul) ; la lutte contre le crime organisé ; la jeunesse et le sport. Il souligne également le soutien continu de son pays au rôle des femmes dans les processus de paix, en particulier en Ukraine, ainsi que son engagement en faveur des questions environnementales.

Les délégations de la COING prennent note des informations fournies.

7. La COING tient un **débat thématique spécial sur les discours de haine, les crimes de haine et la discrimination**, axé sur l'antisémitisme et la haine à l'égard des communautés LGBTQI, animé par le président et Ruth Allen (membre du Comité permanent), et s'appuyant sur les interventions d'éminents orateurs du Conseil de l'Europe et de représentants des organisations membres de la Conférence:
 - Irene Kitsou-Milonas, représentante spéciale du Secrétaire général chargée de l'antisémitisme, de la haine anti-musulmane et de toutes les formes d'intolérance religieuse, présente son nouveau mandat et met l'accent sur l'intolérance religieuse; elle s'exprime également sur la montée de l'antisémitisme, les sentiments anti-musulmans, la haine en ligne et leur impact disproportionné sur les jeunes. Elle répond également aux questions et aux commentaires des membres de la COING, émanant notamment d'organisations juives, de groupes d'exilés et du Comité sur le dialogue interreligieux.
 - Mats Lindberg, [de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance \(ECRI\)](#), apporte des informations sur le 7^{ème} cycle de suivi de l'ECRI et le prochain rapport d'activité pour 2025. Il met en avant les recommandations thématiques de l'ECRI et les questions urgentes telles que la recrudescence des agressions antisémites (dans les écoles) et de la haine antimusulmane, les crimes de haine et les stéréotypes, ainsi que la discrimination à l'égard des personnes LGBTQI, en particulier la communauté transgenre. M. Lindberg répond ensuite aux questions et aux commentaires de membres, notamment sur les modalités d'accès à l'éducation et aux soins de santé pour la minorité musulmane et sur l'impact du suivi de l'ECRI sur l'évolution des politiques.
 - Michael Ottolenghi, conseiller juridique auprès de la Représentation permanente du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Europe, relève le recul des droits des personnes LGBTQI en Europe et présente la création récente et l'expérience du Groupe d'amis sur les questions LGBTQI au sein du Comité des ministres, composé de vingt pays, ainsi que ses trois priorités.
 - Yanna Parnin, chef de l'unité « [Orientation sexuelle, identité et expression de genre et caractéristiques sexuelles](#) » (SOGIESC) au Conseil de l'Europe, fournit des informations, notamment en réponse aux questions et commentaires des membres, concernant le comité intergouvernemental ADI-SOGIESC, ses thèmes prioritaires actuels et son prochain rapport au Comité des ministres à l'automne 2026. Elle évoque aussi la question de la sous-déclaration des crimes de haine et des incidents de discours de haine à travers l'Europe concernant les communautés concernées.

- Ahmed El-Salawy, de l'Organisation internationale des jeunes et étudiants lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer et intersexués (IGLYO), revient sur les contributions antérieures des organes du Conseil de l'Europe concernant le recul des droits des personnes LGBTQI. Il souligne la nécessité d'adopter des approches préventives face aux discours de haine, de donner suite aux recommandations relatives à l'orientation sexuelle, au genre, à l'identité de genre, à l'expression de genre et à l'identité sexuelle (SOGIESC) ainsi qu'aux discours de haine au niveau du Conseil de l'Europe, et la nécessité d'apporter un soutien psychologique aux jeunes LGBTQI.
 - Isuf Halimi, du Centre européen pour les droits de l'homme (CEDH), présente les résultats d'une [étude récente](#) menée dans le cadre du projet « [Sphere+ : coopération contre les discours de haine à l'encontre des personnes LGBTIQ dans les sphères politiques et publiques](#) », mis en œuvre en France, en Belgique, en Hongrie, en Bulgarie et en Irlande. Il souligne le manque de sensibilisation des décideurs concernant le discours de haine et les crimes de haine à l'encontre des communautés LGBTQI, ainsi que la nette augmentation de ces deux phénomènes. Le projet proposera une formation en ligne lors de sa prochaine phase.
8. **Point spécial sur la jeunesse** : sous la modération d'Ece Ciftci, membre de la Commission permanente, l'Assemblée générale tient un échange dédié à l'emploi des jeunes, à leur participation et au rôle de la société civile dans la mise en place de parcours inclusifs vers l'emploi.
- La session s'ouvre par une intervention du Dr Tobias Flessenkemper, chef du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, qui présente le point de vue de son service sur le travail actuel en faveur de la jeunesse, ses priorités, le contexte politique général et les défis structurels auxquels les jeunes continuent de faire face à travers l'Europe. Son intervention fournit le cadre général de la discussion en mettant en évidence les liens entre la participation des jeunes, l'inclusion socio-économique et l'engagement démocratique.
 - S'appuyant sur cette perspective politique, Emine Kamyşlı, présidente de l'association [ESAS Social](#), présente le programme « First Chance » mis en œuvre en Turquie comme un modèle concret pour lutter contre le chômage des jeunes grâce à une coopération structurée avec les organisations de la société civile. Elle expose à la fois le modèle opérationnel du programme et son approche d'autofinancement.
 - Cette présentation est suivie de l'intervention de Hazal Elif Gollwitzer, diplômée du programme « First Chance », qui partage son expérience personnelle et illustre comment ce modèle aide les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi et à assurer une transition plus solide vers la vie professionnelle. La séance est ensuite ouverte aux questions de l'assemblée, permettant aux membres d'échanger avec les intervenants par le biais de questions et de commentaires. L'Assemblée salue cet échange et souligne l'importance de renforcer les parcours d'emploi des jeunes grâce à des solutions issues de la société civile et à une coopération intersectorielle.
9. **Rapports des comités thématiques de la COING**: les comités thématiques de la COING présentent des mises à jour et des rapports d'activité finaux (pour ceux dont le mandat de deux ans arrive à échéance en avril 2026) sur leurs réalisations et leurs activités en cours, ainsi que les justifications de leur demande de prolongation d'un an, le cas échéant.

Comité sur [les territoires inclusifs, l'environnement et la santé](#) (en anglais)

- Le comité a jusqu'à présent axé ses travaux à la croisée du logement, de l'inclusion territoriale, de la justice climatique et de la santé, et a fait état de liens actifs avec les travaux du Conseil de l'Europe sur la bioéthique et l'environnement, ainsi que d'un engagement externe à travers des événements sur l'habitat abordable et sain, la justice climatique et les communautés inclusives.
- il demande une prolongation de son mandat, sous la présidence d'Anne-Marie Chavanon, afin de poursuivre ses travaux sur la justice climatique, la cohésion sociale, le futur plan européen pour le logement abordable, ainsi que sur des initiatives locales concrètes concernant l'inclusion des personnes handicapées, les soins, la santé mentale des jeunes et les modes de vie sains ;

La COING accepte de prolonger le mandat du Comité jusqu'au printemps 2027 et l'invite à poursuivre ses travaux sur la justice climatique, le logement abordable et les pratiques territoriales inclusives, en vue d'une éventuelle action supplémentaire de la Conférence sur les droits au logement et les populations vulnérables.

Comité sur les [droits de l'enfant en Europe : protéger et promouvoir le bien-être des enfants de tous âges](#)

- Le Comité fait état d'une coopération soutenue avec le Comité directeur sur les droits de l'enfant (CDENF), le Comité de Lanzarote et le Groupe Pompidou, notamment sur la santé mentale des enfants et les risques liés aux jeux d'argent et aux jeux en ligne, tout en reliant ses travaux aux questions de migration, d'égalité des genres, de sport et de la Charte sociale.
- Il sollicité une prolongation d'un an afin de poursuivre l'intégration des droits de l'enfant dans l'ensemble de la COING, de renforcer l'attention portée aux enfants les plus marginalisés, de contribuer à un événement conjoint marquant les 50 ans d'action en faveur des droits de l'enfant au Conseil de l'Europe, de diffuser les travaux sur la séparation des parents et les procédures de prise en charge, de réexaminer la représentation des ONG au sein des organes concernés du Conseil de l'Europe et de mieux relier le travail sur les droits de l'enfant au thème de la jeunesse.
- La COING prend note du rapport et se félicite du rôle joué par le Comité pour garantir que les droits de l'enfant restent visibles au sein de la Conférence et dans le cadre plus large du Conseil de l'Europe. **Il accepte de prolonger le mandat du Comité jusqu'au printemps 2027** et l'encourage à continuer de donner la priorité aux droits des enfants issus de milieux diversifiés et marginalisés, à renforcer la représentation institutionnelle et à faire progresser le lien entre les droits de l'enfant et la participation des jeunes.

Comité sur [l'éducation pour la démocratie](#)

La Commission sur l'éducation pour la démocratie indique que son mandat avait officiellement pris fin en avril 2025, mais que ses membres étaient restés actifs dans les travaux du Conseil de l'Europe liés à l'éducation, notamment en participant à des événements sur la citoyenneté numérique, le renouveau démocratique et à des webinaires sur l'éducation à la démocratie dans les établissements d'enseignement professionnel et de la petite enfance.

- Plutôt que de demander une simple prolongation, le comité fait part de son intention de soumettre, en octobre 2026, une proposition visant à renouveler le Comité sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, justifiée par le recul de la démocratie en Europe, la nécessité d'un apprentissage tout au long de la vie en matière de valeurs

et de principes démocratiques, et l'importance d'une coopération plus étroite avec la CDEDU.

- L'Assemblée générale prend note du rapport et reconnaît la pertinence continue de l'éducation à la démocratie au sein des priorités de la Conférence. **Elle invite le comité à soumettre, pour la session d'octobre 2026, une proposition renouvelée, un plan de travail et des dispositions relatives à la présidence d'un Comité sur l'éducation à la citoyenneté démocratique**, afin que la question puisse être examinée de manière structurée. Il serait alors prévu de proposer officiellement la création d'un nouveau comité sur l'éducation en avril 2027.

Comité « Droits humains, démocratie et intelligence artificielle – La société civile en action »

Ce comité ne présente ni rapport d'activité ni demande de prolongation.

Comité pour [le dialogue interreligieux et interconvictionnel](#)

- Le Comité pour le dialogue interreligieux et interconvictionnel fait état d'un engagement soutenu auprès d'un large éventail d'acteurs du Conseil de l'Europe et de processus de dialogue démocratique connexes, notamment l'APCE, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Commissaire aux droits de l'homme, le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) et le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe. Au cours de la période considérée, le comité est resté actif par le biais de réunions institutionnelles, de conférences, de webinaires et d'interventions publiques, tout en continuant à promouvoir la mise en place d'une plateforme permanente de dialogue entre les acteurs religieux, philosophiques et non confessionnels dans le cadre du Conseil de l'Europe.
- Il sollicite une prolongation d'un an de son mandat afin de continuer à faire progresser la mise en œuvre de la Recommandation 2080 (2015) de l'APCE, d'apporter une dimension interreligieuse et interconvictionnelle au Nouveau Pacte Démocratique, d'élargir son réseau européen de parties prenantes et de développer davantage les activités axées sur l'éducation en matière de dialogue, de valeurs démocratiques et de vivre ensemble.
- La COIG prend note du rapport, se félicite de la contribution du Comité à la compréhension interculturelle, au dialogue démocratique et à la liberté de religion ou de conviction dans le cadre plus large du Conseil de l'Europe, et **convient de prolonger le mandat du Comité jusqu'au printemps 2027**, en prenant note de la proposition de maintien de ses modalités de présidence, et elle encourage le Comité à poursuivre ses travaux sur la plateforme de dialogue permanent, le Nouveau Pacte Démocratique, et l'éducation au dialogue et à la coexistence démocratique.

Comité sur [les questions de migration](#)

- Le Comité sur les questions migratoires se présente comme un organe de surveillance fondé sur les droits, axé sur la protection des migrants et des réfugiés au titre de la Convention européenne des droits de l'homme, entretenant des contacts réguliers avec l'APCE, la Division des migrations et des réfugiés, le Commissaire aux droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres acteurs internationaux. Il indique qu'environ 75 % de son activité a été consacré au suivi de l'évolution des politiques migratoires, à la publication de déclarations sur les tendances restrictives et à la formulation de recommandations sur les conditions d'accueil, les procédures de retour et les risques liés à la mise en œuvre du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile. Il sollicite une prolongation

d'un an afin de poursuivre son travail de suivi, de lancer un volet consacré à l'intégration, de créer un groupe dédié au suivi du Pacte et de maintenir ses contributions auprès des instances internationales.

- L'Assemblée générale prend note du rapport et salue le rôle de suivi constant du Comité ainsi que sa contribution à garantir la cohérence entre les évolutions politiques et les obligations en matière de droits fondamentaux. **Elle convient de prolonger le mandat du Comité jusqu'au printemps 2027**, en maintenant la continuité de sa direction, et l'encourage à poursuivre ses travaux prioritaires en matière de suivi, d'intégration des migrants, de mise en œuvre du Pacte de l'UE sur les migrations et l'asile, et de dialogue avec les institutions internationales concernées.

Comité [Les ONG en tant que défenseurs de l'égalité des genres et des droits des femmes](#)

- Le Comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes indique avoir agi en tant que plateforme transversale pour l'intégration de la dimension de genre au sein de la Conférence et entretenu des liens de travail avec la Commission pour l'égalité de genre, la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes et le GREVIO, tout en coopérant avec plusieurs autres comités de la COING. Il demande une prolongation d'un an afin de continuer à diffuser les normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de droits des femmes, de contribuer au 50e anniversaire à travers le projet « Les OING disent NON à la violence contre les femmes et les filles », de lutter contre le recul des droits des femmes et les discours anti-genre, de promouvoir le Protocole additionnel à la Charte sociale révisée en ce qui concerne les droits des femmes au travail, et d'approfondir l'intégration de la dimension de genre entre les comités. Il propose de prolonger le mandat du Comité jusqu'au printemps 2027, avec Anita Schnetzer-Spranger comme coprésidente et Teresa Gerns comme nouvelle coprésidente.
- La COING **accepte de prolonger le mandat du Comité jusqu'au printemps 2027 avec les nouvelles dispositions de coprésidence**, et invite le Comité à poursuivre son travail sur les droits des femmes, à lutter contre les discours sexistes et anti-genre, et à préparer l'initiative du 50e anniversaire sur la violence à l'égard des femmes et des filles.

Comité sur [le sport et les droits de l'homme](#)

- Dans son rapport, le Comité rappelle qu'il était né de la coopération entre l'ESAN et des jeunes liés aux études sur le sport, s'appuyant sur la dynamique créée par le contexte des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et qu'il avait recentré ses travaux, passant d'un agenda large à une priorité plus ciblée sur la lutte contre la discrimination et les obstacles à la participation au sport. Il rappelle que sa recommandation sur « l'accès au sport pour tous » avait été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en octobre 2025 et explique que ses travaux actuels s'articulaient autour de deux instruments concrets de suivi : un code de bonnes pratiques pour des associations sportives inclusives et éthiques et une charte pour les jeunes athlètes européens, soutenus par des visites sur le terrain, des recherches, la mise en réseau et la collaboration avec les instances sportives du Conseil de l'Europe ; la commission demande une année supplémentaire pour finaliser et mettre en œuvre ces projets.
- La Conférence prend note du rapport et se félicite des progrès accomplis par le Comité dans la mise en œuvre de la recommandation précédemment adoptée sur l'accès au sport pour tous. Elle **convient de prolonger les travaux du Comité d'une année supplémentaire** afin de finaliser le Code de bonnes pratiques et la Charte des jeunes athlètes européens, tout en encourageant la poursuite de la

coopération avec les organes concernés du Conseil de l'Europe et le renforcement des synergies entre les comités.

Les décisions ci-dessus sont prises par un vote sur la prolongation d'un an et sur la présidence. Le est mené en présence de 56 participants votants dans la salle et de 14 participants votants en ligne, et les résultats sont les suivants :

Comité	Sujet soumis au vote	Résultat	Résultat pour la présidence / coprésidence	Présidence et coprésidence
Commission des territoires inclusifs, de l'environnement et de la santé	Prolongation de la commission	65 voix pour 2 abstentions, 0 contre	65 pour, 2 abstentions, 0 contre	Anne Marie Chavanon et Elena Curtopassi
Comité de la société civile sur les droits de l'enfant en Europe : protéger et promouvoir le bien-être des enfants de tous âges	Prolongation du mandat du Comité	67 voix pour 1 abstention 0 contre	68 pour 1 abstention, 0 contre	Herminio Corrêa et Ruth Allen
Comité pour le dialogue interreligieux et interconvictionnel	Prolongation du mandat de la commission	67 voix pour 1 abstention, 0 contre	66 voix pour, 2 abstentions, 0 contre	Gabriela Frey
Commission des questions migratoires	Prolongation du mandat de la commission	67 voix pour 0 abstention, 0 contre	67 voix pour 1 abstention, 0 contre	Christine Monty et Daniel Guery
Comité Les ONG en tant que défenseurs de l'égalité des genres et des droits des femmes	Prolongation du mandat du Comité	67 voix pour 0 abstention, 0 contre	66 voix pour 1 abstention, 1 contre	Anita Schnetzer-Spranger et Teresa Gerns
Commission des sports et des droits de l'homme	Prolongation de la commission	68 voix pour, 1 abstention, 0 contre	67 voix pour 1 abstention, 0 contre	Maritchu Rall & Christian Saint-Lezer

10. **Des rapports oraux sont ensuite présentés par d'autres comités de la COING** (dont les mandats n'étaient pas arrivés à terme) :

- Le **Comité pour la [Charte sociale européenne et ses mécanismes de suivi](#)** rend compte de ses travaux actifs visant à accroître la visibilité des droits sociaux au sein de la COING et dans le cadre plus large du Conseil de l'Europe, en mettant particulièrement l'accent sur l'éradication de la pauvreté, la mise en œuvre de la Charte sociale européenne révisée, les exclusions territoriales dans les ratifications des États, l'accès des jeunes aux droits sociaux et le renforcement du dialogue avec l'APCE et d'autres comités de la COING. Au cours de la période couverte par le rapport, il a contribué à une déclaration de la Conférence sur la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté annoncée, a soutenu les activités organisées à l'occasion de la Journée des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté, s'est engagé dans des actions de plaidoyer en faveur de la suppression des exclusions territoriales et a pris part aux préparatifs de la Conférence de haut niveau sur les droits sociaux et la Charte sociale européenne révisée à Chişinău. Il prépare des actions de visibilité de suivi liées à la fois au 50e anniversaire de la COING et au 30e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte révisée, et indique que ses réunions hybrides régulières et son engagement inter-comités se poursuivraient.
- Le **[Comité pour l'Année internationale des volontaires 2026](#)** rend compte de ses travaux concernant l'enquête et les perspectives des jeunes sur le volontariat,

soulignant l'importance de mieux comprendre l'engagement des jeunes dans l'action volontaire à l'approche de l'Année internationale des volontaires 2026.

11. **Examen et adoption des projets de documents politiques et autres par la COING:** la Conférence examine et discute les projets de documents suivants, présentés pour adoption. Les résultats sont détaillés ci-après. Les versions finales des textes adoptés sont disponibles sur la [page web de la session de printemps 2026](#).
- 11.1 Projet de recommandation « Garantir la justice climatique, la protection des populations vulnérables et la cohésion sociale face à l'instabilité énergétique et au désengagement international en matière de climat » : aucune demande de révision ni aucun commentaire n'étant formulés, **la COING a adopté en conséquence le projet**, par 65 voix pour, 1 abstention et aucune voix contre.
- 11.2 Projet de recommandation visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre l'antisémitisme en Europe (cf. [oj](#)) : Stéphane Teicher, du Conseil international B'NAI B'RITH, indique que les auteurs de la proposition ont décidé de le retirer et proposent de le développer davantage en réponse aux commentaires formulés au sein du Conseil de l'Europe et par le président de la COING. Une nouvelle version, plus ciblée, sera élaborée avec des contributions plus larges, notamment celles du comité de la Conférence pour le dialogue interreligieux et interconfessionnel. Isuf Halimi, du Centre européen des droits de l'homme, propose d'aider à former un groupe de rédaction ou de réflexion avec les auteurs du projet et d'autres participants. **La COING accepte de reporter l'examen de la proposition jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée générale, sur la base d'un projet révisé élaboré en consultation avec d'autres délégations de la Conférence – un appel à contributions sera diffusé en temps opportun.**
- 11.3 Projet de recommandation à l'APCE et au Congrès et résolution pour la COING sur une plateforme de dialogue interreligieux (cf. [oj](#)): le Comité pour le dialogue interreligieux et interconfessionnel indique que les auteurs de la proposition ont décidé de la retirer, et proposent d'en faire un document de travail complétant la recommandation adoptée précédemment par la COING lors de la session d'automne 2025, qui sera présenté à l'APCE et au Congrès. Le projet devait être restructuré en deux documents présentant des formats différents et adaptés, et il serait présenté sous ces formes pour examen lors de la prochaine Assemblée générale en octobre. La Représentante spéciale du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur l'antisémitisme, la haine antimusulmane et toute forme d'intolérance religieuse a proposé de rencontrer les représentants du comité pour discuter des prochaines étapes. **La COING convient de reporter l'examen du texte jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée générale, sur la base d'un projet révisé.** Il n'a donc pas été soumis au vote lors de cette session de l'Assemblée générale.
- 11.4 Projet de déclaration sur la nouvelle loi relative à la peine de mort en Israël adoptée par la Knesset le 30 mars 2026 (cf. [oj](#)) : Le Président présente le projet, proposé et élaboré par la commission permanente, qui a été motivé par l'adoption, par la Knesset israélienne, d'une loi visant à réintroduire la peine de mort, avec pour élément discriminatoire supplémentaire le fait qu'elle vise spécifiquement les actes commis par des Palestiniens. L'abolition de la peine de mort est un principe fondamental du Conseil de l'Europe et cette initiative en Israël a déjà été déplorée par le Secrétaire général et le Commissaire aux droits de l'homme. Israël étant un pays doté du statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire, il relevait du mandat de la COING de publier une déclaration sur cette question. Bien qu'adoptée par le Parlement, la loi n'a pas encore été promulguée et un recours constitutionnel a été déposé auprès de la Cour suprême, qui peut donc l'invalider. Au cours de la discussion qui suit, les participants expriment leur profonde

inquiétude quant à la réintroduction de la peine de mort et évaluent l'opportunité d'une déclaration de la COING à ce stade, compte tenu du risque qu'elle soit perçue comme une tentative étrangère d'influencer une décision en suspens de la Cour suprême. **La COING procède à un vote et, avec 57 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre, convient d'une approche progressive, chargeant le président, dans l'immédiat et en son nom propre, de faire part de ses préoccupations aux autorités israéliennes et de veiller par la suite à la publication de la déclaration complète au nom de la Conférence (sans qu'il soit nécessaire de consulter à nouveau la COING) si la Cour ne venait pas à annuler la loi.**

11.5 Projet de déclaration sur les droits de l'enfant en Europe à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la COING: Ruth Allen et Herminio Correa (Comité sur les droits de l'enfant en Europe) présentent le projet, y compris les modifications proposées à un paragraphe. À l'issue des discussions, il est convenu d'en faire une [résolution](#) adressée à la COING à titre de rappel, afin qu'elle agisse en faveur des droits des enfants et face aux nombreuses menaces pesant sur leur bien-être à travers l'Europe. **La COING adopte ensuite le projet sous forme de résolution**, par 63 voix pour, 1 abstention et aucune voix contre.

12. **Rapport des représentants de la COING au sein des comités de pilotage et d'autres organes du Conseil de l'Europe (accords partiels élargis, groupes de rédaction) et exemples concrets.** Plusieurs membres du Comité permanent et d'autres membres rendent compte de leur participation aux comités de pilotage et autres organes du Conseil de l'Europe :

- **Comité directeur pour les droits humains (CDDH) :** Le président et Christine Monty (Comité des migrations) évoquent notamment le processus lancé en mai 2025, lorsqu'un groupe d'États, mené par l'Italie, le Danemark et l'Autriche, a appelé à repenser l'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme afin de réduire son influence sur la politique européenne en matière de migration. Cela a conduit à la conférence ministérielle informelle sur les migrations fin 2025, à laquelle le Président de la COING et les présidents du Comité des migrations ont participé, bien que sans droit de parole (entre-temps, le président avait fait part de ses préoccupations au Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) du Comité des ministres, à l'ambassadeur du Danemark et à l'envoyé spécial du Danemark pour les questions migratoires). À l'issue de cette conférence, il a été décidé que le Comité des ministres devrait rédiger une déclaration politique, qui serait adoptée lors de la conférence ministérielle à Chisinau en mai de cette année. Le CDDH a été chargé de dresser une liste d'éléments possibles pour cette déclaration. Il a tenu trois réunions rapprochées au début de l'année 2026, qui se sont avérées extrêmement difficiles pour les deux représentants de la COING au sein du CDDH et pour le Comité sur les questions migratoires, travaillant en étroite collaboration. Disposant de très peu de temps pour se concerter, ils ont dû réagir à un nombre croissant de propositions, dont certaines constituaient une menace pour l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme, l'exécution de ses arrêts et les droits fondamentaux en général. Pire encore, faute de temps, les possibilités offertes à la société civile de formuler des commentaires étaient limitées et n'étaient acceptées pour un débat que si elles étaient soutenues par au moins un État membre. Les développements au sein du Comité des ministres faisaient désormais l'objet d'une attention particulière à l'approche de la Conférence ministérielle de mai, et des contacts étroits ont été maintenus avec l'APCE à ce sujet. Au cours du débat qui a suivi, les délégations de la COING font part de leurs préoccupations concernant l'évolution actuelle du climat politique en Europe, où un nombre croissant de gouvernements et de groupes parlementaires adoptent une position négative à l'égard de la société civile, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et des questions relatives aux droits de l'homme en général, utilisant les débats sur les migrations comme prétexte pour afficher des attitudes hostiles.

- **Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) :** Ece Ciftci indique que les 24 et 25 mars, le Conseil mixte de la jeunesse a tenu sa première réunion statutaire de 2026 au Centre européen de la jeunesse à Budapest, réunissant une centaine de représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des acteurs nationaux et internationaux du secteur de la jeunesse, marquant par ailleurs le début du mandat 2026-2027 du nouveau Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ). La présence de la COING à cette importante réunion a une nouvelle fois mis en évidence la valeur de la collaboration, de la cogestion et des processus décisionnels inclusifs élaborés avec les jeunes et pour les jeunes. Au cours de sa 54^{ème} session, l'organe décisionnel cogéré du secteur de la jeunesse, composé du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et du Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ), a examiné et fait progresser plusieurs priorités clés, notamment le suivi de la 10^{ème} Conférence des ministres de la Jeunesse du Conseil de l'Europe, l'intégration d'une perspective jeunesse au sein du Conseil de l'Europe et de ses États membres, ainsi que la finalisation du projet de recommandation sur l'éducation à la paix. La réunion a également abordé le suivi de la 4^{ème} Convention européenne sur l'animation socio-éducative, le partenariat avec la Commission européenne, la réforme de la Fondation européenne pour la jeunesse, l'adoption de la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, ainsi que la coopération bilatérale, les plans d'action nationaux et les projets multilatéraux, y compris le soutien à l'Ukraine. Dans l'ensemble, la session a souligné l'engagement continu des organes statutaires de la jeunesse et de la COING à autonomiser les jeunes, à renforcer la participation démocratique et à promouvoir les perspectives de la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe et de ses États membres.
- **Comité directeur sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) :** Goran Miletic indique que lors de sa 12^{ème} réunion plénière en novembre 2025, le CDADI a adopté la Recommandation CM/Rec(2026)1 sur l'égalité et l'intelligence artificielle et l'a transmise au Comité des Ministres pour adoption. La plénière a finalisé le document d'orientation sur les stratégies d'inclusion et a adopté une étude sur la protection des langues régionales et minoritaires et l'identification des bonnes pratiques dans les États membres. Le CDADI a organisé une conférence sur la prévention et la lutte contre les crimes de haine en juin 2025 sous la présidence maltaise, afin de soutenir la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2024)4, et a lancé une initiative multipartite sur les discours de haine et les crimes de haine couvrant 18 États membres. Le Comité a également fourni des orientations pour une nouvelle étude sur l'impact de la crise environnementale sur les personnes exposées à la discrimination et s'est engagé dans le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe en tant que cadre stratégique pour ses travaux à venir.

En ce qui concerne ses sous-comités, celui des **experts sur les questions relatives aux Roms et aux gens du voyage (ADI-ROM)**, lors de sa 12^{ème} réunion en octobre 2025, a finalisé le rapport d'évaluation final sur le Plan d'action stratégique pour l'inclusion des Roms et des gens du voyage 2020–2025, fournissant une évaluation exhaustive des résultats obtenus, des lacunes constatées et des failles systémiques qui subsistent dans les États membres. S'appuyant directement sur ces conclusions, le Comité a approuvé le projet de stratégie pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage 2026-2030, qui a ensuite été approuvé par la CDADI et officiellement adopté par le Comité des ministres le 21 janvier 2026. Un manuel sur la gouvernance démocratique et la participation politique des Roms et des Gens du voyage est prévu pour la fin de l'année 2026. Parmi les autres projets en cours figure une compilation de bonnes pratiques visant à soutenir la mise en œuvre de la Recommandation sur l'égalité des femmes et des filles roms et gens du voyage au niveau national. L'ADI-ROM continuera d'effectuer au moins deux visites thématiques par an, dont les rapports seront transmis au CDADI pour suivi, alimentant ainsi la base de données factuelles pour tous les livrables restants jusqu'en 2027. Le **Sous-comité sur l'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre et de caractéristiques**

sexuelles (ADI-SOGIESC), lors de sa 3^{ème} réunion en octobre 2025, s'est félicité de l'adoption de la Recommandation CM/Rec(2025)7 sur l'égalité des droits des personnes intersexuées — la première norme du Conseil de l'Europe entièrement consacrée aux droits des personnes intersexuées, adoptée à l'unanimité — et a examiné les priorités de mise en œuvre, notamment la réforme législative, la formation et la campagne de sensibilisation #EuropeGoesPurple. L'examen thématique de 2025 de la recommandation CM/Rec(2010)5 s'est concentré sur les discours de haine fondés sur les SOGIESC, Malte et la Norvège menant des examens nationaux et une table ronde thématique explorant les pratiques prometteuses et les défis de mise en œuvre. Des travaux sont actuellement en cours sur la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité des droits des personnes LGBTI 2027–2032, s'appuyant sur l'examen de la mise en œuvre de la CM/Rec(2010)5 et sur la recommandation sur les personnes intersexuées récemment adoptée. Une nouvelle direction a été élue pour 2026 — Aaron Giardina (Malte) à la présidence, Andreas Lunn (Danemark) à la vice-présidence et Milena Čalić-Jelić (Croatie) au poste de rapporteure pour l'égalité des genres —, la prochaine réunion étant prévue à Copenhague en mai 2026, en marge du Forum européen IDAHOT+.

- **Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et Comité de Lanzarote** : la COING est représenté au sein du CDENF par Ruth Allen (Commission permanente) et par Katerina Melissari. Les priorités du CDENF jusqu'en 2027 sont les suivantes : protéger les enfants contre la violence ; l'égalité des chances et l'inclusion ; Accès et utilisation de technologies numériques et d'IA sûres ; une justice adaptée aux enfants; une voix pour chaque enfant ; les droits de l'enfant dans les situations d'urgence et de crise. L'implication de la COING au sein du CDENF et d'autres instances axées sur l'enfance est résumée dans [le rapport](#) du Comité des droits de l'enfant de la COING. Dans l'ensemble, la Division des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe collabore régulièrement avec les acteurs de la société civile, dont la COING. Il existe un consensus de position considérable parmi les États membres. Cependant, des exceptions notables apparaissent, notamment en ce qui concerne la légitimité de l'autonomie des enfants et le droit d'être entendu des moins de 18 ans, ainsi que les questions de sexualité. Un plaidoyer fort et continu de la société civile permet d'intégrer la réalité vécue des enfants et des adultes, ainsi qu'une attention sans compromis aux droits, dans les débats des représentants politiques. Nous apportons une connaissance approfondie de domaines spécifiques, en particulier pour les enfants et les jeunes les plus marginalisés et défavorisés, et nous nous concentrons sur les libertés civiles et les droits à la protection des enfants.

La COING pourrait accroître son impact en assurant la coordination entre les ONG internationales au sein de la Conférence, et son Comité des droits de l'enfant coordonnera un processus plus large à cet effet au cours des 12 prochains mois. **Les autres activités et priorités à venir pour les représentantes de la COING en 2026 sont les suivantes :**

- Événement sur les réseaux sociaux et la santé mentale des enfants le 26 juin sous la présidence de Monaco ;
 - participation aux réunions et événements périodiques du CDENF et d'autres organes concernés du Conseil de l'Europe ;
 - activité marquant le 50^{ème} anniversaire : « 50 ans des droits de l'enfant au sein de la COING et du Conseil de l'Europe », en collaboration avec le CDENF
 - Soutien aux futurs axes de travail sur les droits de l'enfant dans les situations de crise et d'urgence
- **Comité directeur pour l'éducation (CDEDU)** : Geneviève Laloy rappelle la structure du CDEDU et la composition de ses membres : 46 États membres, un représentant diplomatique, des membres participants permanents (représentants du Comité des ministres, de l'Assemblée, de la COING et du Centre Nord-Sud), des ONG ayant le statut d'observateur (dont certaines ont un statut participatif au sein de la COING) et le Bureau du CDEDU, qui comprend également des représentants des organisations

membres de la Conférence. Parmi les informations clés issues de la 9^{ème} réunion plénière du CDEDU qui s'est tenue du 18 au 20 mars 2026, on peut citer :

- le rapport abrégé, qui sera publié sur [le site web du CDEDU](#)
- la 10^{ème} réunion plénière est prévue du 23 au 25 septembre 2026
- La conférence annuelle de [l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe](#), qui se tiendra les 8 et 9 octobre 2026, sera consacrée à *la manipulation de l'histoire*
- Forum ETINED « Éthique, transparence et intégrité dans l'éducation », les 15 et 16 octobre 2026
- La 27^{ème} session de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe, qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2026 au Monténégro, sera consacrée au *renforcement du rôle des éducateurs pour la démocratie*

Geneviève Laloy souligne l'importance de mieux reconnaître le travail des ONG participant aux sessions de la CDEDU, mais surtout d'unir plus efficacement les voix de la société civile, notamment en tissant un lien étroit et efficace avec un futur comité de l'éducation proactif au sein de la COING. De nombreuses ONG internationales traitant des questions d'éducation font partie de la Conférence et il est nécessaire de veiller à ce que leur voix soit entendue au sein de la CDEDU et vice versa, ainsi que de coordonner nos ressources et nos actions.

Il est proposé d'inviter à la prochaine session, à l'automne 2026, un membre du Secrétariat du CDEDU pour des raisons de visibilité, de recueillir les points de vue de ce comité de pilotage comme cela a été fait par le passé, et de donner un aperçu du large éventail de questions et d'outils liés à ce comité. En ce qui concerne la représentation de la COING au sein du CDEDU, il faudrait envisager de nommer deux représentants.

- **Au cours de la discussion et des conclusions qui s'en suivent, les points clés suivants sont soulevés :**
 - La COING devrait actualiser et repenser sa représentation au sein des comités directeurs et autres instances afin de garantir des liens plus étroits avec ses comités thématiques et les différents représentants
 - en conséquence, la liste des représentants de la Conférence sera réexaminée et mise à jour sous peu
 - une meilleure communication et une circulation plus fluide de l'information rendraient les actions de la COING plus efficaces à l'avenir

13. **Fonctionnement de la COING, ses contributions et celles de ses membres aux travaux du Conseil de l'Europe** (textes de référence : [Stratégie 2024-2027](#) ; [Code de conduite](#) ; [Règlement intérieur](#) ; [Charte de communication](#))

Outre ce qui a été mentionné au point 12 ci-dessus, le Président fournit des informations sur la manière dont la Commission permanente désigne les représentants auprès des organes du Conseil de l'Europe. Un nouveau document sera diffusé, présentant toutes les structures actuelles du Conseil de l'Europe et indiquant celles au sein desquelles la COING n'est pas encore représentée. Les [lignes directrices destinées aux représentants de la COING au sein des comités directeurs du Conseil de l'Europe](#) devront probablement être mises à jour.

Christophe Spreng aborde la question de l'harmonisation des projets de documents / de leur logique préparés pour examen par la COING; les orientations suivantes sont ressorties de la discussion :

- différents types de textes politiques formels peuvent être proposés pour examen et adoption par l'Assemblée générale de la COING, mais en général, ils relèvent de l'une des catégories suivantes, qui doivent être comprises et rédigées de manière appropriée :

- les résolutions, qui reflètent l'expression formelle de l'opinion ou de la volonté de la COING (par exemple, lors de l'adoption ou de la modification de textes relatifs à son fonctionnement ou de l'approbation d'une déclaration ou de prises de position)
 - les recommandations, qui s'adressent à un ou plusieurs destinataires, les invitant à agir ou à prendre certaines mesures spécifiques, et fournissant des orientations.
- la structure des textes de la COING doit être harmonisée en ce qui concerne le format, la présentation et la qualité du contenu (le préambule énonçant les justifications et les textes de référence pertinents, et le corps du texte contenant l'essentiel des messages de fond)
 - L'objet d'une recommandation de la COING doit être en lien avec les objectifs généraux et le mandat de l'Organisation (droits humains, démocratie et État de droit), ainsi qu'avec le mandat du destinataire dans le cas où celui-ci est spécifiquement désigné. Elle doit être formulée en tenant clairement compte des priorités, de l'état d'avancement et des travaux déjà réalisés, en cours ou en préparation par le destinataire ; de même, elle doit être liée à la mission, au mandat et à la couverture géographique de la COING (les situations hors du territoire du Conseil de l'Europe doivent présenter un lien clair avec l'Organisation).
 - les recommandations doivent être rédigées de manière à délivrer des messages clairs et à avoir un impact (quelques mesures cohérentes, concrètes et réalisables sont plus susceptibles d'être suivies que de longs textes redondants)
 - une recommandation devrait idéalement émaner du comité thématique disposant de l'expertise correspondante, le cas échéant
 - Christoph Spreng se propose de rédiger un document de référence afin d'aider les membres de la COING et les comités thématiques et d'assurer la cohérence dans l'élaboration des documents devant être adoptés par la Conférence

À l'issue des discussions, **la COING prend note des suggestions du président visant à revoir les pratiques et les lignes directrices concernant la représentation de la COING et approuve l'offre de Christoph Spreng d'élaborer un document d'orientation destiné à faciliter la rédaction des textes politiques et autres de la Conférence.**

14. **Rapport de Jeremy McBride, président du [Conseil d'experts sur le droit des ONG](#):** la COING entend une présentation sur les avis et rapports récents, notamment : des avis sur des évolutions législatives problématiques en Géorgie, en Grèce et en France ; l'étude intitulée « [Evolutions récentes défavorables pour les organisations non gouvernementales en Europe](#) » (publiée en février 2026), qui a confirmé la persistance et l'aggravation d'un climat hostile à l'égard de la société civile et des ONG dans de nombreux pays d'Europe. Les travaux ont commencé sur une étude consacrée à la stigmatisation des ONG traitant des minorités nationales, à laquelle toutes les organisations membres de la COING et autres ont été invitées à contribuer (date limite : 30 avril – [voir l'appel](#)). Les projets actuels comprenaient :
- une étude de mise à jour sur la non-exécution des décisions de la Cour européenne relatives à la liberté d'association ;
 - une étude sur l'interdiction de coopérer avec des organisations de la société «non civile »
 - une étude sur la répression transnationale de la société civile.

Le rapport est salué et la discussion qui suit porte sur la transmission des études et des avis au Conseil de l'Europe ainsi que sur le suivi qui leur est donné ; l'intensification des initiatives visant à accroître la visibilité des travaux du Conseil d'experts également en dehors du cadre du Conseil de l'Europe ; les participants confirment que la répression transnationale était en hausse et qu'elle recourait à de nouvelles technologies dont tous les acteurs de la société civile devraient être conscients : à cet égard, l'International

Partnership for Human Rights (IPHR) rappelle le récent appel collectif lancé par plusieurs ONG demandant au Conseil de l'Europe d'élaborer une convention sur la répression transnationale – voir [ici](#) et [ici](#).

15. Présentation, discussion et adoption d'un [rapport sur la visite de la COING en Serbie concernant la participation civile au processus décisionnel](#), du 9 au 11 septembre 2025: Goran Miletic (membre de la Commission Permanente et coordinateur du rapport) a présenté le rapport et la situation en Serbie, qualifiée de « stagnation et régression ». Les recommandations formulées à l'issue de la première visite en 2017 n'avaient pas été mises en œuvre, et la situation des droits humains et des libertés s'était détériorée, notamment en ce qui concerne la répression des manifestations de la société civile et les mauvais traitements infligés aux personnes en détention. Le gouvernement avait supprimé le bureau chargé de la collaboration avec la société civile sans mettre en place de dispositions alternatives adéquates, ce qui a entraîné des changements dévastateurs dans le système de financement des ONG, favorisant le clientélisme et le soutien à de nouveaux groupes proches du gouvernement. La délégation, qui a rencontré des membres du gouvernement, a été frappée par le manque d'attention et d'action face aux plaintes de la société civile. La dégradation des droits des personnes LGBTQI et des femmes a été particulièrement notée. La répression et la violence caractérisent la vie quotidienne. Les élections sont désormais des événements à haut risque – par exemple, lors des élections municipales, un grand nombre d'hommes masqués ont attaqué des citoyens et des journalistes. Ces incidents sont devenus plus violents et graves, allant jusqu'à des tentatives de meurtre, dans un climat d'impunité et d'inaction policière. La Commission européenne avait demandé l'abrogation des lois oppressives, mais la situation continue de se détériorer. Le rapport de la COING comprenait de nombreuses recommandations et il est important que les ONG internationales soutiennent leurs collègues en Serbie, poursuivent leur travail de plaidoyer contre ces problèmes et que la COING continue de suivre la situation de près. Ivana Randjelovic (Civil Rights Defenders, Serbie, en tant qu'ONG partenaire pour l'organisation de la visite) a partagé des informations et des points de vue supplémentaires.

Il est noté que les autorités serbes étaient représentées dans la salle mais n'ont fait aucun commentaire au cours de ce point de l'ordre du jour.² **La COING a ensuite approuvé le rapport.**

16. Présentation, discussion et adoption d'un [rapport sur la visite de la COING en Grèce concernant la participation citoyenne au processus décisionnel](#), du 12 au 14 novembre 2025. Jeremy McBride, Président du Conseil d'experts et coordinateur du rapport, présente les résultats de la visite, soulignant le fait qu'aucun programme de réunions avec les autorités publiques n'avait été organisé par le gouvernement. Parmi les principales préoccupations soulevées dans le rapport figuraient : le refus d'enregistrement des ONG minoritaires, y compris les ONG turques, pour lesquelles le terme « turc » est considéré comme une rhétorique anti-étatique (ce que le Conseil de l'Europe considère comme un problème majeur en matière de liberté d'association) ; le système d'enregistrement des ONG implique une double procédure lourde et difficile ; le ministère de l'Asile et des Migrations impose des obstacles particulièrement élevés au fonctionnement des ONG ; des délais de consultation insuffisants avec les ONG sur les questions législatives ; un manque général de soutien public aux ONG, favorisé par la rhétorique utilisée par le gouvernement, qui restreint également les manifestations publiques : une voix nationale collective des ONG serait bénéfique ; les problèmes de financement (notamment le fait que les fonds de l'UE ne parviennent pas aux organisations – un problème qui doit être traité par la Commission européenne) ; des préoccupations spécifiques concernant les déclarations inacceptables de membres du gouvernement et l'utilisation d'un langage de type « ennemis de l'État » à l'encontre des ONG (en particulier en ce qui concerne les migrants) ; le recours aux SLAPPS, etc. La

² Des commentaires ont été envoyés par écrit, en serbe, quelques minutes après la clôture de ce point.

situation n'est globalement pas favorable à la société civile et la reconnaissance des normes du Conseil de l'Europe ne se traduit pas par des actions concrètes sur le terrain. Le rapport formule plusieurs recommandations à l'intention des autorités afin de remédier à ce qui précède. Lefteris Papagiannakis, de la Ligue hellénique des droits de l'homme, apporte des précisions supplémentaires.

Une discussion et un échange de vues avec les membres s'en suivent. Il est noté que la Grèce n'a pas formulé de commentaires en personne ou par écrit et **la COING approuve en conclusion le rapport.**

17. **Échange sur les projets pour 2026-2027 et le 50^{ème} anniversaire de la COING.** Dans le cadre des points précédents de l'ordre du jour, plusieurs idées et propositions sont avancées concernant le 50^{ème} anniversaire, et un événement majeur devrait avoir lieu lors de la prochaine session en octobre, qui se tiendra en parallèle de la session de l'Assemblée parlementaire. Le Président indique que des contacts ont été pris avec différents organismes en vue de parrainer des réceptions, ainsi qu'un dîner festif, une projection de film, une exposition organisée par la Commission de l'égalité des genres et des droits des femmes en coopération avec l'Assemblée et le GREVIO, ainsi qu'un événement de haut niveau sur la protection des défenseurs des droits civils et des droits humains. Les commissions thématiques sont encouragées à organiser des événements supplémentaires ou des éditions spéciales de leurs webinaires, etc., et à les publier dans le cadre du 50^{ème} anniversaire. À cette fin, un logo spécial leur sera fourni pour servir de marque commune. Des fonds supplémentaires seront recherchés pour couvrir ces divers coûts. **La COING prend note de ces appels et informations.**
18. À la clôture de l'Assemblée générale, des notes de synthèse préliminaires sur les travaux réalisés et les principales décisions sont présentées, en vue d'une publication ultérieure une fois finalisées par la Commission Permanente. **La COING en prend note.**
19. Date de la prochaine Assemblée générale de la COING: la Conférence approuve la date proposée du 28 septembre au 1er octobre 2026.
20. À l'issue des discussions et de quelques observations finales, le président de la COING remercie toutes celles et ceux qui ont participé et clôt officiellement la réunion.